



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Centre de Gestion des Hautes-Alpes 6 DECEMBRE 2018

**C'est une grande première en Hautes-Alpes les contractuels sont appelés à élire leurs représentants pour siéger dans les COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP A-B-C)**

Ces Commissions Consultatives Paritaires sont l'équivalent de ce qui existe pour les titulaires représentés en CAP. Nous avons eu à cœur, à Interco Cfdt 05, de pouvoir monter des listes pour représenter les agents contractuels A-B-C en CCP et permettre qu'ils soient enfin représentés.

Les candidats Cfdt que nous présentons dans les CCP du CDG 05 sont des agents proches de vous :

- Ils sont à votre écoute et relaieront vos préoccupations.
- Ils s'informent et répondront à vos questions.
- Ils connaissent les textes qui régissent le statut des contractuels territoriaux.
- Ils feront valoir vos droits et se battront pour en obtenir de nouveaux.
- Ils défendront les intérêts de l'ensemble des agents sous contrats de contractuels.
- Ils rechercheront des avancées profitables à tous et notamment comment déprécariser les agents sous statut de contractuel.
- Ils travailleront en réseau pour être plus pertinents et de concert avec les représentants Cfdt des agents titulaires.
- Notre organisation Cfdt au niveau national continuera à revendiquer pour une vraie reconnaissance des agents sous contrats contractuels et l'amélioration de leurs situations professionnelles.

**LE 06 DECEMBRE 2018 VOTEZ Cfdt  
SOUTENUS DANS LEUR MANDAT,  
LES ÉLUS Cfdt VOUS SOUTIENNENT DANS VOTRE VIE  
PROFESSIONNELLE**

**Donnez-vous enfin les moyens d'être vraiment écouté et défendu !**



## Nos Valeurs CFDT

# Solidarité Émancipation Indépendance Autonomie Démocratie

## CE QUE VEUT LA CFDT

- **Faire appliquer la loi pour tous** et obtenir de nouvelles avancées sociales.
- **Lutter contre les inégalités** et contre toutes les discriminations.
- **Maintenir** un dialogue social de qualité, constructif, indépendant et être force de proposition.
- **Redonner de l'autonomie** aux collectifs de travail, faire confiance aux agents et à l'encadrement de proximité.
- **Construire** des conditions de travail de qualité en donnant la parole aux agents sur l'organisation de leur travail.
- **Agir** sur les réorganisations en demandant une évaluation de leurs impacts, en pesant sur les nouveaux aménagements des services et leurs incidences sur les personnels.

## LES COMPÉTENCES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

- Les **COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES** sont compétentes à l'égard de tous les agents contractuels de droit public sur des questions d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle
- Saisine de la CCP par les collectivités ou établissements publics pour avis, sur les décisions individuelles relatives aux licenciements
- Saisine de la CCP par les collectivités ou établissements publics pour information des motifs qui empêchent le reclassement des agents contractuels
- Saisine de la CCP à la demande de l'agent concerné sur :
  - Une demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel
  - Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par l'agent pour l'exercice d'activités éligibles au télétravail fixées par la délibération de l'organe délibérant
  - L'interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité territoriale ou de l'établissement
  - Les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel et des litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel
  - Sur la deuxième décision refusant une action de formation professionnelle.

**Notre expérience dans la tenue des instances paritaires CT et CAP acquise au cours des années 2014 à 2018 sera mobilisée pour appuyer les collègues que nous présentons dans les CCP A - B – C et leur permettre de tenir pleinement leurs mandats.**

**LE 6 DECEMBRE 2018**

